

Projet de délibération

D 24

Crédit de CHF 1'326'400.- destiné aux travaux de gérance 2023

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'entretien de plusieurs biens faisant partie du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la Ville de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 février 2020, qui décrit dans les détails les travaux ainsi que les coûts planifiés ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments, Gérance et protection de la population du 20 mars 2023 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, administration et économie du 30 mars 2023 ;
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

décide

par [nombre] oui, [nombre] non et [nombre] abstentions

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder aux travaux de gérance 2023, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 février 2023.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'326'400.- destiné à financer ces travaux.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre, auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements, à concurrence de CHF 1'326'400.- pour mener à bien ces travaux.
4. De comptabiliser la dépense nette de CHF 160'000.- destinée aux travaux prévus sur divers immeubles du patrimoine financier à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine financier.
5. De comptabiliser la dépense nette de CHF 1'166'400.- prévue pour les autres travaux dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.

6. D'amortir la dépense nette de CHF 1'166'400.- au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2024.

7. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'326'400.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.